Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau des relations européennes et de la coopération internationale** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises** **Service Europe et international** **Sous-direction Europe** **Bureau de l'Union Européenne**	**Note de service** **DGER/SDRICI/2019-737** **25/10/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/11/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : promouvoir d'avantage l'Europe dans les établissements d'enseignement technique agricole.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : Cette instruction a pour objectif de préciser certaines modalités afin de développer dans l'enseignement technique agricole une meilleure compréhension de l'Europe en facilitant le contact entre experts et apprenants.

Promouvoir davantage l'Europe dans les établissements d'enseignement technique agricole

Introduction

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) participe à la négociation des décisions, directives, règlements européens mais l'Europe agricole ne s'arrête pas là. L'Europe agricole repose aussi sur des territoires, des acteurs socio – économiques, des jeunes en formation, des enseignants, des citoyens européens qui occupent une place stratégique au cœur de plusieurs politiques publiques relatives à la ruralité, à l'agriculture, à l'alimentation, à l'éducation, à la protection de l'environnement, aux transports…

L'enseignement agricole est un dispositif pleinement intégré dans l'espace européen de l'éducation et particulièrement engagé dans des dispositions qui recouvrent différentes dimensions : un système éducatif européen, des référentiels et contenus de formation sur l'Europe, des parcours de formation européens, l'éducation à la citoyenneté européenne, la mobilité européenne et l'enseignement des langues. En 2018 en effet, plus de 25 000 apprenants de l'enseignement agricole ont effectué une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur cursus, dont plus de 20 000 dans un pays européen.

L'objectif est ainsi de renforcer les dispositifs existants et d'en proposer de nouveaux pour mieux porter au cœur des établissements le message européen et familiariser le public de l'enseignement agricole aux mécanismes de décision européens.

1. Développer dans l'enseignement agricole une meilleure compréhension de l'Europe en facilitant le contact entre des experts de ces sujets avec les enseignants et les apprenants

Pour rendre l'Europe et ses acteurs plus proches et plus concrets aux yeux des apprenants, des intervenants extérieurs, disposant d'une expertise reconnue sur un sujet européen ou sur le fonctionnement des institutions européennes, seront sollicités afin d'intervenir dans les établissements d'enseignement agricole.

Seront ainsi mobilisés pour intervenir en établissement des agents de l'Etat en administration centrale qui participent à des négociations européennes, mais aussi des experts proposés par des membres de la Représentation en France de la Commission européenne. Sur sollicitation des DRAAF/DAAF auprès du BRECI, des acteurs du territoire impliqués directement dans la mise en œuvre des politiques européennes et reconnus pour leur expertise pourront aussi être mobilisés.

L'objectif de ces interventions sera en particulier de familiariser les apprenants avec le fonctionnement des institutions européennes en l'illustrant par des échanges sur une négociation réelle sur un sujet pré-déterminé, à définir en lien avec l'équipe pédagogique. Une liste non exhaustive des thématiques envisageables est communiquée en annexe 1.

Chaque DRAAF/DAAF devra veiller à organiser au moins une intervention par région chaque année au sein d'un établissement public ou privé. D'autres établissements pourront être accueillis à cette occasion mais le format devra tout de même permettre une bonne qualité d'échanges entre les participants et l'expert.

Les équipes pédagogiques pourront choisir parmi les 3 formats suivants celui qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour développer chez les apprenants une culture de la négociation et du compromis, ainsi qu'une compréhension des processus d'élaboration des règles européennes et des actions de l'Union européenne, et l'impact de ces décisions sur un territoire choisi.

1.1 Organisation de sessions ludiques sur l'Europe sur la base de jeux sérieux "sérious game"

De nombreuses animations peuvent être mises en œuvre pour aborder l'Europe de façon ludique et interactive : jeux de plateau, jeux de rôles, quiz…

Elles offrent aux apprenants l'opportunité de saisir les enjeux de l'Union européenne en « vivant » des situations qui leur permettent de les engager à être acteurs dans des domaines qui les touchent particulièrement : jeunesse, changement climatique, agriculture, mobilité…

Le Ministère de l'agriculture, par le biais de ses directions générales, peut accompagner les équipes pédagogiques à préparer ces *serious games* en sollicitant des experts sur les sujets identifiés.

Le réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (réseau RED) met par exemple à la disposition des équipes pédagogiques un ensemble d'outils permettant d'organiser de tels événements dans les classes : https://red.educagri.fr/parler-deurope/.

Des exemples d'activités peuvent aussi être trouvés en suivant les liens ci-dessous /

- https://red.educagri.fr/outils/le-label-europeen-sur-le-bien-etre-animal/
- https://red.educagri.fr/outils/notre-passeport-europeen/

Le Conseil de l'Europe édite également des livrets qui renferment de nombreuses propositions d'animation :

- https://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/1667923/T-Kit+on+European+Citizenship.pdf/7beade8c-aa21-9855-8fc6-6b53481ece2b

Pour les enseignants qui souhaiteraient être accompagnés dans cette démarche, une formation à l'organisation de *serious games* sera prochainement disponible via le programme national de formation.

1.2 Intervention d'experts sur l'Europe au sein des établissements

Divers formats existent déjà tels que le programme Back To School de la Commission européenne. Ce programme, qui permet de faire intervenir en établissement d'enseignement des fonctionnaires européens pour aborder un sujet pré – déterminé avec l'équipe enseignante, répond plus que jamais à un réel besoin de comprendre et de parler d'Europe. Fort du succès des années précédentes, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a décidé avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et en lien avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de poursuivre cette initiative. Les nombreux retours d'expérience positifs des élèves et des enseignants des établissements visités montrent combien les échanges sont utiles et appréciés (candidature à adresser par l'établissement à retouralecole.due@diplomatie.gouv.fr).

En dehors de ce cadre particulier du programme Back To School, le MAA se propose de mettre à disposition des équipes pédagogiques sélectionnées par les DRAAF/DAAF, un expert reconnu sur une thématique choisie par l'équipe pédagogique (liste en annexe 1). Par ailleurs et en lien avec les équipes pédagogiques, les DRAAF/DAAF qui le souhaitent pourront aussi proposer au BRECI des experts reconnus, pour ces interventions au sein des établissements d'enseignement agricole.

1.3 Organisation de séquences pédagogiques avec l'appui d'un expert européen

Des conférences plénières réunissant l'ensemble des élèves, étudiants, apprentis, stagiaires, prévoyant des tables rondes faisant intervenir les experts et des acteurs professionnels pourront être organisées. Pour favoriser une meilleure implication des élèves et des étudiants ainsi que des liens et des échanges plus approfondis entre eux, enseignants et experts, il est aussi opportun de monter des séquences pédagogiques portant sur une question européenne en prise avec une ou plusieurs réalités ou problématiques du territoire dans lequel se situe le lycée. Ces travaux prennent la forme d'études de terrain, socio-économiques, nécessitant des enquêtes, des analyses de documents. L'expert est sollicité en amont dans la préparation de cette séquence avec l'enseignant. Il intervient aux moments clés de la conduite de la séquence (point de régulation avec des élèves, restitution). L'objectif est de créer des liens entre enseignants et experts, entre ces derniers et les jeunes, futurs citoyens et futurs professionnels.

2. Modalités de mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs

Tout établissement intéressé par l'intervention d'un expert pourra manifester son intérêt auprès du chargé de coopération internationale en DRAAF/DAAF (https://chlorofil.fr/actions/coopint). Celui – ci centralisera les demandes des établissements et contactera le BRECI (breci.dger@agriculture.gouv.fr) avant le 30 novembre de chaque année. Le chargé de mission Europe au BRECI se chargera alors d'identifier l'expert auprès des autres directions du Ministère ou d'autres institutions. Il le mettra en contact avec le chargé de coopération internationale en DRAAF/DAAF pour régler les détails de l'intervention. Celle – ci aura lieu au cours du premier semestre de l'année civile suivante.
Un bilan annuel des interventions sera effectué par le BRECI auprès des DRAAF/DAAF.

La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises	Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche
Valérie METRICH-HECQUET	Philippe VINÇON

ANNEXE 1
LISTE NON EXHAUSTIVE DES THEMATIQUES POUR LESQUELLES LE MAA DISPOSE D'EXPERTS POUVANT INTERVENIR EN ETABLISSEMENTS

- Historique de la PAC
- Impact des accords commerciaux sur les filières agricoles (avec focus sur une filière en particulier ou dans des territoires particuliers)
- Budget de l'UE (focus sur la PAC)
- Agriculture et environnement (exemples : glyphosate, ECOANTIBIO, ECOPHYTO, climat, biodiversité, agro-écologie, eau, sols…)
- Pratiques déloyales
- Signes de qualité
- ERASMUS
- BREXIT
- Bioéconomie
- Recherche et innovation (Horizon Europe…)
- Bien – être animal
- Sujets sanitaires (voir avec DGAL)